

OZP

Plan du ministère pour les collèges
Discussion de la méthode pour déterminer les
collèges à aider

28 janvier 2025

Choix des indicateurs

La dernière révision de la carte de l'éducation prioritaire date de 2015. Elle a été réalisée sur la base de données relatives à la situation sociale des écoles et collèges avec un indicateur composite proche de l'IPS. Il était prévu une révision en 2019 qui aurait sûrement utilisé l'IPS si elle avait eu lieu.

Le plan proposé par le ministère ne concerne que les collèges et se base sur la note à l'écrit du brevet. Cela peut sembler de bon sens : aider ceux qui présentent des difficultés, mais ce n'est pas si simple, notamment parce que le résultat de fin de troisième concerne aussi l'enseignement du premier degré.

L'analyse proposée le 7 janvier par le journal Le Monde présente ce que devrait être la carte de l'éducation prioritaire sur la base de l'IPS, si elle était révisée aujourd'hui.

Le but de notre intervention est de croiser les deux méthodes pour en déterminer la valeur et les limites à partir d'une liste des collèges qui comprend tous les collèges publics et privés sous contrat.

Données sur les collèges

- Les données dont nous nous servons sont extraites de fichiers disponibles sur data.gouv :
 - IPS 2022-2023
 - Education prioritaire 2019
 - Indicateurs de valeur ajoutée des collèges 2024 (pour la note à l'écrit du brevet)

Nombres et types de collèges (fichier des IPS)

- Publics : 5276 soit 75,7 % de l'ensemble des collèges
- Privés : 1658 soit 24,3 % de l'ensemble des collèges
- REP+ : 360 soit 5,2 % de l'ensemble des collèges
- REP : 728 soit 10,4 % de l'ensemble des collèges
- HEP (uniquement publics) : 4188 soit 60,1 % de l'ensemble des collèges
- Privés+HEP+REP+REP+ = 100 %

Répartitions en groupes

- On peut proposer une étude sur la base des IPS et des notes à l'écrit du brevet en classant les collèges sur ces deux critères et en mettant en évidence les convergences et les divergences entre les deux méthodes et avec la distinction public/privé et l'éducation prioritaire.
- On répartit les collèges en 10 groupes de taille égale pour les IPS et en 10 groupes de taille égale pour les notes au brevet.
- On croise ensuite ces deux données pour voir à quelle situation on aboutit.

Rang note	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total Résultat
1	412	164	64	28	13	8	1	3	2	1	696
2	174	207	137	71	45	29	18	8	7	1	697
3	64	154	154	122	84	45	48	17	9		697
4	22	75	111	142	126	89	62	44	22	4	697
5	13	44	87	95	119	132	113	56	32	6	697
6	2	33	63	97	99	118	120	84	69	12	697
7	4	8	31	69	82	93	117	155	93	45	697
8	1	4	25	36	53	95	106	154	156	67	697
9		1	5	14	34	51	73	133	221	164	696
10				2	7	15	20	29	76	388	537
Total Résultat	696	697	700		6973						
données manquantes	4	7	20	21	35	22	19	14	10	12	165

Etude du tableau et compléments

- Si on part de l'IPS, on voit que des collèges socialement très défavorisés (rang 1 ou 2, soit les 20 % qui devraient être en éducation prioritaire) ont des IPS qui vont de 59 à 91,3. (L'IPS le plus élevé est 163,3)
- Si on part de la note à l'écrit du brevet, on voit que des collèges avec de mauvaises notes (rang 1 et 2 soit les 20 % ayant les plus mauvaises notes) ont des notes qui vont de 2,1 à 9,6. (La note la plus élevée est 17,1)

Croisement des données (1)

Les 412 collèges qui appartiennent au groupe 1 IPS et au groupe 1 des notes les plus basses sont conformes à l'attendu selon la situation sociale.

Les 207 collèges qui appartiennent au groupe 2 IPS et au groupe 2 des notes les plus basses sont aussi conformes à la situation sociale.

En revanche les 174 IPS1 et Notes 2 sont des collèges qui ont des notes un peu meilleures que la sociologie ne le prédirait. Tandis que les 164 IPS 2 et Notes 1 font moins bien qu'attendu.

Croisement des données (2)

Il est important de noter que parmi les IPS 1 et 2 on trouve de nombreux collèges qui appartiennent aux groupes de notes 3 ou plus, c'est à dire à des groupes ayant de bons résultats, meilleurs qu'attendus par la situation sociale : 425 collèges sont dans cette situation.

Deux problèmes sont posés :

- que valent vraiment les notes à l'écrit du DNB, n'y a-t-il pas des biais liés aux modes de correction de cet examen ?
- que voudrait dire de ne pas aider des collèges très défavorisés ayant de bons résultats ?

Croisement des données (3)

Il est important de noter que parmi les collèges ayant des notes faibles, certains ont des IPS favorables ou très favorables de rang 3 ou +. Ils sont 436 dans ce cas.

Le type d'aide à apporter à ces collèges ne saurait être le même que celui à apporter aux collèges très défavorisés.

On présente dans ce qui suit d'abord le public et ensuite le privé. On voit nettement que au regard des IPS, le public est de façon importante dans les groupes 1-2-3 (1510 collèges sur 5315) alors que le privé est massivement dans les groupes 7-8-9 (836 collèges sur 1658). On confirme là le caractère délibérément clivant socialement du privé.

Dans ce qui suit quelques totalisations erronées sont dues à des données manquantes non reportées dans ces tableaux.

CLG public	Rang ips											
Rang note	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	
0	4	6	10	9	14	6	2	3		2	56	
1	411	162	61	27	13	6	1	1			682	
2	173	205	134	68	39	27	14	7	3		670	
3	64	152	148	115	81	41	37	14	5		657	
4	22	74	105	137	112	76	54	37	17		634	
5	13	44	85	87	107	113	99	49	28	4	629	
6	2	31	62	86	78	102	98	68	58	9	594	
7	4	7	29	53	67	70	86	112	67	34	529	
8	1	4	18	32	41	59	64	97	108	46	470	
9		1	3	7	19	20	26	49	85	93	303	
10				2	2	6	7	6	4	64	91	
Total	694	686	655	623	573	526	488	443	375	252	5315	

CLG privé	Rang ips											
Rang note	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10	Total
0		1	10	12	21	16	17	11	10	10	10	108
1	1	2	3	1		2		2	2	2	1	14
2	1	2	3	3	6	2	4	1	4	1	1	27
3		2	6	7	3	4	11	3	4			40
4		1	6	5	14	13	8	7	5	4		63
5			2	8	12	19	14	7	4	2		68
6		2	1	11	21	16	22	16	11	3		103
7		1	2	16	15	23	31	43	26	11		168
8			7	4	12	36	42	57	48	21		227
9			2	7	15	31	47	84	136	71		394
10					5	9	13	23	72	324		446
Total	2	11	42	74	124	171	209	254	322	448	1658	

Et l'EP dans tout cela ?

Dans ce qui suit on présente deux tableaux successifs.

Le premier consacré aux collèges REP+ montre que au moins 330 des 359 collèges REP + du tableau sont bien situés.

Le second consacré aux collèges REP montre que 576 collèges REP sont bien situés et qu'en revanche 59 n'ont rien à faire dans l'EP tandis que 90 peuvent donner lieu à discussion.

En outre, il est probable que certains collèges REP en rang IPS 1 pourraient être intégrés aux REP+.

CLG REP+	Rang ips						
Rang note	1	2	3	4	5		Total
1	241	10	2	1			254
2	63	7	1				71
3	15	3				1	19
4	5	1					6
5	4	1					5
6	1	1					2
7				1			1
8	1						1
Total	330	23	4	1	1		359

CLG REP	Rang ips									
Rang note	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
0		1	1		1					3
1	147	91	20	4	3					265
2	87	91	28	6	3	1				216
3	35	56	21	4	2					118
4	12	24	10	8	1	3	1			59
5	5	19	7	3	3			1		38
6	1	5	1	4	2	1	1			15
7	2	1	3	2	1	1		1	1	12
8				1					1	2
Total	289	288	91	32	16	6	2	2	2	728

Comparaison des méthodes notes/IPS

Pour suivre le ministère on donne, dans le tableau qui suit, les répartitions des 800 collèges ayant les notes les plus basses : ceux en éducation prioritaire sont 498 soit 62 %.

Ensuite pour suivre notre principe d'une carte à 20 % des élèves on donne les 1080 collèges (taille actuelle de l'EP) qui ont les IPS les plus bas : ceux en éducation prioritaire sont 828 sur 1080 soit 76 %

Il y a matière à penser sur les intentions du changement de méthode avec la prise en compte des notes plutôt que des IPS. Remettre en question l'EP sans le dire ? Ne pas vouloir continuer la révision de la carte sur la base que nous préconisons car il faudrait encore sortir de la carte 152 collèges pour en rentrer autant ?

Méthode 800 notes les plus basses

800 CLG notes -	Secteur		
EP 2019	privé sous contrat	public	Total
HEP		192	192
REP		306	306
REPLLU S		274	274
#N/D	21	7	28
Total	21	779	800

Méthode 1080 IPS les plus bas

1080 CLG ips-	Secteur		
EP 2019	privé sous contrat	public	Total
HEP		239	239
REP		478	478
REPPLUS		350	350
#N/D	6	7	13
Total	6	1074	1080

Ouvrir des discussions professionnelles et de politique scolaire à partir du texte proposé par le ministère

Quels principes défendre ? :

Priorité à la recherche de la mixité sociale et à la centration sur la question sociale pour l'appui aux écoles et établissements dans un souci d'équité.

Priorité à la question de la continuité pédagogique de la maternelle à la fin du collège.

Priorité au travail collectif et à la formation pour aider les équipes à répondre aux difficultés d'apprentissage des élèves et aux difficultés d'enseignement rencontrées.

Priorité à une définition des aides en fonction d'une part d'une analyse objectivée des difficultés avec tous les outils disponibles et d'autre part en partant des analyses portées par les équipes elles-mêmes qui doivent être aidées à mener à bien ces analyses des difficultés des élèves et de leurs difficultés d'enseignement.

Si on va trop vite, attention au fait que cela risque d'être réalisé par le seul chef d'établissement qui voudra montrer qu'il réussit à faire ce qu'on lui demande. L'IEN de la circonscription et ses conseillers doivent y être associés. Un IAIPR référent doit y être également associé et, autant que possible, des équipes de recherche. Ce ne peut être qu'un travail inscrit dans la durée